

N° 26/9.15

PRÉAVIS N° 26/5.15

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 744'000.00 POUR LES AVANT-PROJETS DES AMENAGEMENTS DE SURFACE, ROUTIERS, SPORTIFS, PAYSAGERS ET DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES EN RELATION AVEC LE REAMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET LA CREATION D'UN CENTRE AQUATIQUE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Edith Magali BARBLAN, Laurence LAMBERT CAVERSACCIO, Mélanie WYSS-PITTET et MM Jean-Hugues BUSSLINGER, Christian HUGONNET, Alexandre OLIVEIRA et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT.

Elle s'est réunie le 13 mai et le 3 juin 2015 à salle des Commissions et à la salle des Pas Perdu. Elle remercie M Yves PACCAUD, Municipal ATD2, sa cheffe de service, Madame Anouk PALTANI BAUMANN, M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal IEEP et M. Alain JACCARD Chef de service IEEP et M. Alain BOVY Chef de service adjoint, responsable technique IEEP, pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées.

1 PRÉAMBULE

Cette demande de crédit regroupe de nombreuses pré-études différentes toutes axées sur le nouveau PPA "Parc des Sports". Chaque partie est intimement liée aux autres. Par exemple, le nouveau complexe aquatique et son parking souterrain auront une incidence sur l'aménagement paysager comme sur les infrastructures souterraines. Les accès au parc et aux quartiers environnants devront être repensés, création d'un nouveau giratoire entre-autre. Il est primordial de faire toutes ces pré-études en parallèle. Comme ce dossier est très complexe, la Municipalité a décidé de s'octroyer l'aide d'un Bureau d'aide à maîtrise d'Ouvrage (BAMO). La création d'une plateforme de gestion documentaire sera nécessaire pour centraliser les milliers de documents produits et utilisés durant toutes les phases de ce projet.

1.1 *Déroulement des étapes*

1.1.1 *Zone Parc des Sports*

Dans ce préavis nous sommes dans la première phase : cette pré-étude permet une première estimation des coûts et des besoins. Nous avons dans cette phase les premiers appels d'offre et les propositions techniques et financières.

Par la suite dans la 2^e phase, nous arriverons aux projets d'ouvrages : nous aurons de nouveaux préavis.

Dans la 3^e : nous arriverons à la réalisation avec les demandes de crédit de construction.

Toutes ces phases devraient se dérouler sur 2 ans au maximum (dépendent entre autre du parking et du centre aquatique).

1.1.2 Parking souterrain et giratoire

Le PDCirc, encore au canton, devrait revenir très prochainement. Ensuite il y aura la consultation publique (1 mois) et puis dernière phase, passage devant le Conseil communal pour acceptation finale avec entre autre la levée des oppositions et enfin entrée en vigueur.

2 DISCUSSIONS DE LA COMMISSION ET ÉCLAIRCISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Nous allons reprendre les différentes parties du préavis pour une plus grande clarté.

2.1 PPA Parc des Sports

Ce préavis est intimement lié au PPA Parc des Sports

Le PPA, en lui-même est une phase primordiale, mais l'aménagement du parc, des circulations dans le périmètre et l'étude des futures infrastructures doivent se faire en parallèle.

Il faut savoir qu'il ne doit plus y avoir d'opposition au moment de l'adoption d'un PPA.

Cela fait plus d'une année que le PPA a été envoyé au canton. Il est revenu fin 2014 avec différentes remarques. La commune a pu répondre favorablement aux remarques du canton et le PPA a été modifié en conséquence.

Pendant toute la première phase, tous les services concernés et impliqués ont été partie prenantes.

Procédure :

Le 1^{er} juin, le PPA modifié passe en Municipalité pour un ultime contrôle puis retour au canton. Une fois l'acceptation du canton, la mise à l'enquête sera faite (1 mois) (avec les risques d'oppositions) puis dernière phase passage devant le Conseil communal pour acceptation finale avec entre autre la levée des oppositions et enfin entrée en vigueur .

2.2 Centre aquatique et parking souterrain

Le Centre aquatique est un enjeu et une volonté politiques qui concernent environ 30 communes (+ 70% des habitants du district). Un parking souterrain est intégré dans cette infrastructure. Ce Centre aquatique n'a de sens que s'il y a un parking souterrain. C'est un des gros morceau de ce crédit. Ce sera un partenariat public-privé . Ces deux ouvrages auront des incidences notables sur l'aménagement des terrains de sport et de surface, des cheminements ainsi que des accès à cet espace remodelé. Le Centre aquatique n'a de sens que si un parking souterrain y est intégré. Une pré-étude est nécessaire pour déterminer le nombre de places, d'étages et pour trouver une solution de financement (partenariat privé-public). Le parking doit débiter avant le Centre aquatique.

Le Centre aquatique permet 100 places de parking supplémentaires sur la commune.

Morges peut disposer de 1000 places de parking réparties en 900 places souterraines et 100 places en surface. Les places en surface, proches des commerces, restent nécessaires, pour ne pas prêter le tissu social.

Le nombre de places total reste le même qu'avant.

2 solutions se profilent :

1. un parking souterrain au Parc des Sports de 900 places
2. un parking sous les quais de 350 places et les 650 places restantes au parc.

Important : Les 2 options de parking seront étudiées

2.3 Giratoire du Bochet et carrefour de la Morges

Ce giratoire est nécessaire pour régler la circulation dans cette zone il permettra un autre accès au parc, au quartier des Uttins et aux habitants de l'avenue Paderewski. Il complète les 2 premiers giratoires (Petit-Bois et Bonjean) qui réglementent la circulation en provenance de l'Ouest. La rue des Vignerons devrait être fermée à la circulation dans un proche avenir.

Pour rappel, la mise à l'enquête du giratoire doit être faite en parallèle avec la demande de PPA, c'est une condition sine qua non liée aux oppositions.

2.4 Aménagements de surface, routiers, sportifs et infrastructures souterraines

Le Parc des Sports sera entièrement remanié.

De nombreuses et importantes canalisations traversent le parc. Elles ne sont pas de prime jeunesse. Par exemple, une canalisation (1.50 m de diamètre) d'eau claire qui traverse le parc doit être changée. Elle date du remblais de l'autoroute (1960 et suivantes). Elle draine presque toute l'eau claire de Morges Ouest (débit environ 5m³ en cas de pluie). Une autre canalisation de gaz (haute pression) passe à travers le parc. Tout le terrain doit être examiné. Il doit aussi être adapté pour supporter les futures nouvelles infrastructures.

2.5 Aménagements paysagers

Comme toute cette zone est remaniée, l'aménagement paysager doit être revu. Il est partie prenante du projet. L'aménagement devra aussi tenir compte de la carte des dangers (zone à risque d'inondation en cas de fortes pluies).

2.6 Bureau d'aide à Maîtrise d'ouvrage (BAMO)

Les projets complexes tel que celui qui nous occupe comprenant différentes étapes, des travaux multidisciplinaires, des partenariats public-privé nécessitent une coordination très fine entre les travaux. La commune ne peut remplir ce mandat, c'est pourquoi elle fait appel à des professionnels très spécialisés.

Leur cahier des charges sera :

- Coordination
- Planification
- Contrat de réalisations
- Mesures transitoires à prendre durant les travaux. (Fermetures temporaires et déplacements d'activités par exemple)

La structure de la plateforme de gestion des documents sera élaborée en collaboration avec le BAMO.

La collaboration avec le BAMO choisi ne concerne que les différentes étapes concernées par ce préavis.

La Municipalité ne peut pas se prononcer maintenant pour les phases suivantes du projet pour la reconduite de la collaboration avec un BAMO, celui-là ou un autre.

Nous avons eu quelques inquiétudes par rapport à la direction des travaux avec la collaboration d'un BAMO.

Les Municipaux nous ont rappelé que c'est un bureau d'aide donc la commune va rester le maître d'ouvrage et garder le suivi tout au long des étapes.

2.7 Plateforme de gestion documentaire

Premièrement, ce projet est totalement indépendant de la "GED communale".

Le système de gestion documentaire, sorte de bibliothèque informatique, permet de centraliser tous les documents (des milliers) utilisés par les différents prestataires pour un projet défini (services communaux, bureau d'ingénieurs, professionnels etc.). Chaque utilisateur pourra ajouter, consulter, enlever (ses propres documents), transmettre des dossiers aux autres. cette plateforme n'existera que le temps des travaux. Une fois que tout est fini, chaque utilisateur reprendra ses documents.

La taille et la quantité des documents produits ne peuvent être gérées par l'informatique communale

Le système est fourni avec une assistance aux mandataires et des prestations de classifications qui seront communes à tous les utilisateurs.

Le système et une assistance seront achetés "clé en main".

Dans les CHF 25'000.00, il y a surtout le service fourni.

2.8 Aspects financiers

Le montant de CHF 744'000.00 est étayé par des offres et des estimations (normes SIA). Les normes SIA permettent d'évaluer le nombre d'heures nécessaires pour un projet précis (honoraires). Dans ce cas, CHF 125.00 de l'heure sur 10 semaines.

Avant-projet du parking souterrain CHF 165'000.00

Le montant prévu pour le parking souterrain est basé sur une offre entrée d'un bureau d'ingénieurs de la place. Le coût a été estimé selon d'autres parkings similaires. Le coût relativement modeste vise à permettre la recherche de partenariat public-privé. Le montant serait à peu près du même ordre de grandeur pour le parking sur les quais.

Avant-projet du giratoire du Bochet et du carrefour de la Morges CHF 100'000.00

Pour le giratoire du Bochet et le carrefour de la Morges, les coûts prévisibles sont basés sur les études récentes pour d'autres giratoires (Petit-Bois, La Tour et Warnery). Toutefois, le montant annoncé ne couvre pas seulement l'étude pour le giratoire mais également les frais d'étude pour la transformation du carrefour de la Morges et, comme mentionné dans le préavis, une étude de trafic par un bureau spécialisé.

Avant-projet des aménagements de surface, routiers, sportifs, et des infrastructures souterraines CHF 354'000.00

Pour les aménagements de surface, routiers et souterrains, le montant global des travaux déterminant pour le coût de l'étude de l'avant-projet est basé sur les interventions connues à ce jour. Celui-ci, selon les estimations communales, représente un montant de CHF 15 mios. A partir de cette somme, la Municipalité a procédé au calcul des coûts pour la phase d'étude d'avant-projet selon la norme SIA 103.

Avant-projet des aménagements paysagers CHF 50'000.00

En ce qui concerne les aménagements paysagers, il s'agit des études nécessaires et complémentaires à celles qui ont été réalisées dans le cadre du PPA. Elles ont été déterminées par le Service ATD2 sur la base de ses expériences.

Bureau d'aide à Maîtrise d'Ouvrage CHF 50'000.00

Le bureau qui a accompagné la commune dans le cadre du passage inférieur En Bonjean a été contacté pour évaluer le coût que pourrait représenter son soutien dans le cadre de cette phase. Sur la base des attentes que Morges a exprimées pour ce mandat, un montant de CHF 50'000.00 a été arrêté.

Système de gestion documentaire du projet CHF 25'000.00

Le montant prévu est basé sur une offre entrée d'une entreprise spécialisée dans ce domaine. La commission a demandé qu'elle était la procédure de sélection des entreprises. Bien entendu, des appels d'offre, selon la loi sur les marchés publics, seront réalisés pour toutes les positions mentionnées ci-dessus. Nous avons aussi demandé si un montant global pouvait être articulé à ce stade. La commune nous a répondu que cette pré-étude permettait justement de déterminer les besoins et les coûts futurs.

3 CONCLUSION

La commission à l'unanimité est consciente de l'importance de passer par l'étape de pré-étude. Cette phase permet une première estimation des coûts et des besoins. C'est à ce stade que les premiers appels d'offre et les propositions techniques et financières se montent.

Elle permettra de disposer d'une vision globale des interventions, d'une vérification des faisabilités, d'esquisses et de plans d'avant-projets. C'est aussi à cette étape que les premiers devis permettant de cerner les coûts du réaménagement du Parc des Sports, seront produits. Les demandes de crédit pour l'élaboration des projets définitifs et pour les procédures d'appels d'offres publics de construction, seront générés. Ces mêmes étapes seront utilisées pour tous les ouvrages à réaliser dans le périmètre du PPA.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 74'400.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Anne-Catherine Aubert

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 25/5.15

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 744'000.00 POUR LES AVANT-PROJETS DES AMENAGEMENTS DE SURFACE, ROUTIERS, SPORTIFS, PAYSAGERS ET DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES EN RELATION AVEC LE REAMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET LA CREATION D'UN CENTRE AQUATIQUE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances (COFIN) s'est déterminée par courriel durant l'été sur cet objet.

Elle constate que :

- La réalisation des avant-projets est indispensable étant donné les aménagements envisagés.
- Les montants prévus sont proportionnels aux investissements prévus.
- La commune dispose des moyens pour réaliser ces études.

La Commission des finances se détermine comme suit :

Détermination

C'est à l'unanimité des membres de la Commission des finances que cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
Le Président

Xavier Durussel

Morges, le 18 août 2015